



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE
VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres en exercice :
17
Nombre de membres présents : 11
Nombre de pouvoirs : 4
Nombre de membres absents : 2

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil d'Administration
Séance du 09 juillet 2020

OBJET :

DE-CCAS-20-07-1-01) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

L'an deux mille vingt, le jeudi neuf juillet à dix-sept heures trente,

Le Conseil d'Administration du Centre communal d'action sociale de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire-présidente le samedi 04 juillet 2020, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme BRÉON, Vice-Présidente.

Présents : Mme BRÉON, M. CHARDON, Mme GALL, Mme GAUVAIN,
Mme GUYOMARD DE PREAUDET, Mme JOURION, M. LEBEAU,
Mme LIBERT-ALBANEL, Mme MARTIN, MORAINÉ, Mme POLLARD.

Pouvoirs : COMBE (pouvoir à M. LEBEAU), Mme De VINZELLES (pouvoir à Mme GUYOMARD DE PREAUDET), Mme DUPRE (pouvoir à M. CHARDON), Mme ETIENNE (pouvoir à Mme JOURION).

Excusés : Mme HAUCHEMAILLE, Mme HUET.

Le Conseil d'administration,

Vu l'article L.123-5 du Code de l'action sociale et des familles ;

Vu les articles L2312-1 et L2312-2 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la préparation et au vote du budget ;

Vu l'ordonnance n°2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19, et notamment son article 4 ;

Vu le budget primitif du CCAS 2019 ;

Vu le budget supplémentaire du CCAS 2019 ;

Vu la décision modificative N°1 du CCAS pour 2019 ;

Considérant que le compte administratif pour l'exercice 2019 du CCAS fait apparaître, restes à réaliser inclus, un excédent de fonctionnement de 28 020.35 € ;

DÉLIBÈRE

à l'unanimité,

ARTICLE I : Approuve le compte administratif 2019.

ARTICLE II : Affecte l'excédent de la section de fonctionnement du budget du CCAS qui s'élève pour l'exercice 2019 à 28 020.35 €, au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté ».

Pour extrait conforme,

Cécile BRÉON
Vice-Présidente

Signé